



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID : 077-217702158-20231113-02023_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle - Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN - Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : M. HASCOET Alexandre - Mme ALBU Angélique

DÉLIBÉRATION N° 02023_050 COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA VIDÉO PROTECTION URBAINE : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la désignation des membres issus du Conseil municipal au sein du comité d'éthique constitué dans le cadre de l'installation de la vidéo protection sur le territoire de la commune ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L2121-21, L2121-33 et L2111-1 et suivants ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée dite d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu l'avis favorable des commissions départementales de systèmes de vidéo protection sur l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu la délibération n°58-2013 en date du 25 novembre 2013 créant le comité d'éthique et fixant sa composition ;

Vu la délibération n°92-2014 en date du 3 juin 2014 relatif à la composition et à la désignation des membres issus du conseil municipal au sein du comité d'éthique constitué dans le cadre de l'installation de la vidéo protection sur le territoire de la commune ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20231113-02023_050-DE

Vu la délibération n°02020_12 du 17 juin 2020 portant désignation des membres du comité d'éthique de la vidéo protection suite au renouvellement du conseil municipal intervenu en mars 2020 ;

Considérant la démission de Monsieur Patrick Giovannoni, accepté par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 30 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Patrick Giovannoni au sein du comité d'éthique de la vidéo protection urbaine ;

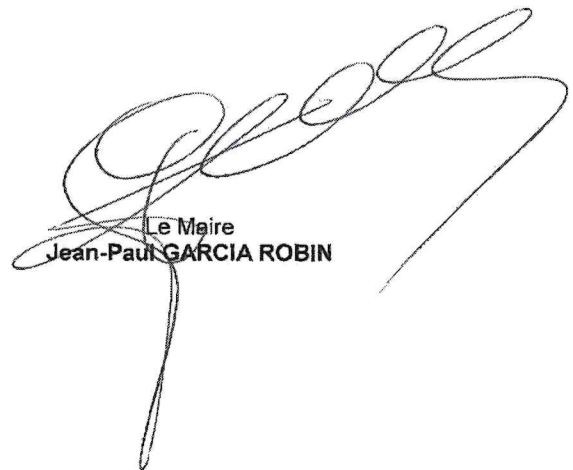
Le Conseil municipal ayant décidé, à l'unanimité, de procéder à cette désignation dans le cadre d'un vote à main levée ;

Était candidat :	Résultat du scrutin
Patrick OFFROY	25 (vingt-cinq) voix
A été élu :	Patrick OFFROY

Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023


Le secrétaire de séance
Claude MONGIN




Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN